



Maïs en Algérie: bras de fer entre Etat et investisseurs engagés dans l'agriculture saharienne.

Des investisseurs qui privilégient leur intérêt immédiat au détriment de celui du pays.

Djamel BELAID*
مهندس زراعي

* Auteur de "L'agriculture en Algérie. Ou comment nourrir 45 millions d'habitants en temps de crise". Editions de l'Harmattan. Paris 2021.

Maïs en Algérie : bras de fer entre Etat et investisseurs engagés dans l'agriculture saharienne

Djamel BELAID 5 août 2024

La lune de miel entre les pouvoirs publics et les investisseurs en agriculture saharienne semble quelque peu obscurcie depuis fin juin. Les nouvelles décisions du MADR portant sur l'obligation ces investisseurs de déposer des plans de culture triennaux en est l'illustration. La crise couvait depuis longtemps entre intérêts de l'Etat et les investisseurs privés.

Ces derniers bénéficient pourtant depuis des années de toute l'attention de la puissance publique. L'investissement au sud s'accompagne de nombreux avantages dont la gratuité de la terre et de l'eau, le tout accompagné de larges subventions concernant les intrants agricoles

Priorité au maïs grain

Le premier coup de semonce est venu de la part du président A. Tebboune. Lors d'un conseil des ministres tenus en juin dernier, il s'est alarmé de la facture liée aux importations de maïs grain. Ces importations annuelles sont de l'ordre de 4 millions de tonnes, un maïs grain nécessaire à l'élevage avicole. Le président a demandé que la priorité aille à la culture du maïs grain aux dépens de l'actuelle production de maïs ensilage.

Avec à peine 2%, la production locale est actuellement insignifiante. La cause est liée à la difficulté de faire pousser du maïs, une plante qui demande beaucoup d'eau en été, dans un pays semi-aride et aride. Actuellement la stratégie des services agricoles et de l'ONAB consistent à produire du maïs au sud sous rampe pivot d'irrigation. Cependant, les investisseurs préfèrent produire du maïs ensilage beaucoup plus

rémunérateur que le maïs grain acheté au prix réglementé de 5 000 DA le quintal par l'ONAB.

Les besoins locaux en maïs grain sont accrus du fait de son utilisation par les fabricants d'aliments publics et privés pour l'aliment destiné au bétail et notamment à l'engraissement des agneaux et bœufs. Un usage qui permet certes de produire de la "viande rouge" qui aujourd'hui reste souvent inaccessible aux ménages à faible revenu contrairement à la "viande blanche" issu des élevages de volailles.

Vive réaction des professionnels

La première réaction contre cette décision présidentielle est venue de Rabah Ouled Haddar avec la publication sur les réseaux sociaux d'un plaidoyer en faveur du maïs ensilage. Si cet ingénieur agronome s'exprimait à titre personnel, il n'en demeure pas moins qu'il est le secrétaire général de la Chambre d'agriculture d'El Méria.

De façon plus officielle et plus prudente l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), par la voix de son secrétaire général, Abdellatif Dilmi a déclaré : « la production de grains du maïs et à l'interdiction de sa récolte avant maturité complète ». Il a ajouté que : « les autorités pensent sérieusement à valoriser cette filière, exhortant les agricultures à exploiter le produit après maturité, au lieu de le récolter avant pour servir de fourrage au bétail ».

Le quotidien Horizons DZ du 24/06/2024 rendait compte des propos du représentant de l'UNPA : "Sur la culture du maïs, le professionnel tient à préciser que la production des grains de maïs nécessite un cycle de 7 à 8 mois, tandis que le maïs ensilage, implique un cycle de seulement 4 mois. Selon lui, dans la plupart des superficies dans le sud l'on pratique la rotation des

cultures (blé dur- maïs). Ce qui requiert un cycle de 4 mois pour le maïs. En plus de l'importance de cette culture fourragère pour la production animale, notamment le lait. Il fait savoir que de grands investissements ont été réalisés dans l'ensilage du maïs, tant sur le plan humain que matériel. C'est pourquoi il est nécessaire de préserver cette dynamique, juge-t-il." On retiendra l'argument des "grands investissements" réalisés par les investisseurs du sud pour l'ensilage du maïs. Et comme solution, Abdellatif Dilmi qui est à la tête de l'importante laiterie Hodna suggérait : « La production des grains de maïs devrait être planifiée sur des superficies destinées exclusivement à ce produit ». Cette déclaration constitue une véritable fin de non-recevoir à la proposition présidentielle. Du jamais vu.

Rendant compte le 20 juillet d'une réunion du ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec les opérateurs publics et les bénéficiaires des grands périmètres dans les wilayas du Sud, l'agence APS notait : "En ce qui concerne la culture du maïs jaune, il a été convenu lors de cette rencontre de créer de grands périmètres dans la wilaya d'In Salah".

Quant aux investisseurs, en ce début du mois d'août, comme à chaque nouvelle saison, ils ont commencé à semer de maïs ensilage depuis la mi-juillet. D'autant plus que les revendeurs de semences assurent de la disponibilité de ce produit notamment importé de Turquie. Sur les réseaux sociaux les revendeurs vantent les qualités des différentes variétés dont Hadil et Super Bora dont des palettes entières sont déchargées de camions et entreposées dans des chambres froides. Les premiers semis mis en ligne montrent des plants de maïs qui lèvent déjà et pointent leur première feuille.

Dans la mesure où les semences de maïs destiné à l'ensilage ou à la récolte en grains sont différentes et sont importées en totalité, les pouvoirs publics disposent d'un moyen d'action à travers les contrôles effectués par les services des douanes dans les ports.

Plans de cultures triennaux

Lors de sa dernière visite de travail dans le sud, le ministre avait fait part d'une nouvelle mesure que sous le titre : "Wilayas du Sud : les bénéficiaires des grands périmètres tenus de soumettre leurs plans agricoles" l'agence APS détaillait dans un compte-rendu.

"Le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Youcef Cherfa a présidé, samedi, une rencontre avec les opérateurs publics et les bénéficiaires des grands périmètres dans les wilayas du Sud, au cours de laquelle il a souligné l'obligation pour ces opérateurs de présenter leurs plans agricoles pour les trois prochaines saisons, afin d'augmenter la production agricole dans les filières stratégiques" l'agence.

L'APS faisait état d'un communiqué du ministère indiquant que la décision avait été annoncée à l'occasion d'une rencontre en présence des directeurs des services agricoles des wilayas du Sud "consacrée à l'élaboration des plans agricoles pour chaque zone pour les trois prochaines saisons (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027)."

L'opération devrait être mise en œuvre à partir du mois de juillet et viserait à : "augmenter la superficie consacrée aux cultures principales telles que les céréales, le maïs, les plantes oléagineuses et les légumineuses".

Selon ce communiqué : "Les engagements de chaque opérateur seront concrétisés sous forme de contrats de performance, spécifiant les surfaces allouées à chaque culture ainsi que le rendement attendu par hectare".

Diverses dérives de l'agriculture saharienne

Alors que les pouvoirs publics souhaitent développer au sud les cultures dites stratégiques : céréales, maïs grain et oléagineux différentes formes de dérives sont observées.

L'un des cas les plus emblématiques concerne celui de cet investisseur d'El Menia régulièrement cité par la chaîne Ennahar TV. Il élève actuellement 1000 brebis et près de 500 dromadaires en les nourrissant à partir de fourrage dont de la luzerne produite sous pivot. Fort de son expérience, il déclare espérer arriver à la possession de 20 pivots ce qui, selon ses dires, lui permettraient d'élever 20 000 brebis.

Outre la production d'agneaux sous pivot, cet investisseur a voyagé dans les pays de la péninsule arabique, s'est lancé dans la production de truffes blanches sous pivots. Comme en Arabie saoudite ou au Qatar, il procède pour cela à l'inoculation de ses parcelles en spores de champignons.

Prémices de divergence de vue

Les divergences entre investisseurs et agriculteurs d'une part et pouvoirs publics de datent pas d'aujourd'hui.

Déjà, au début des années 2000, les pouvoirs publics avaient suspendu les autorisations d'importations de blé dur réalisées par des opérateurs privés au motifs que les silos débordaient de blé dur local. Pour leur part les importateurs privés arguaient que la qualité de celui-ci était bien inférieure au blé dur d'importation notamment concernant le taux d'extraction de semoule et le taux de protéines.

Ces dernières années, le président A. Tebboune a demandé que le monopole d'importation des céréales soit confié au seul OAIC suite à de présumés agissements frauduleux de la part des importateurs privés.

Le même type de problème s'est posé ces dernières années dans le cas des légumes secs. Les importateurs privés locaux passaient des commandes importantes alors que les stocks détenus par l'OAIC équivalaient à deux campagnes agricoles.

Déjà, il y a trois ans, lors de sa visite à la Foire de la production nationale, le président A. Tebboune avait eu l'occasion d'inviter la Laiterie Soummam à réduire la part de poudre de lait importée au profit de lait frais produit localement dans le cadre de la préparation de leurs produits (yaourts, crèmes desserts, ...).

Conclusion

Si les divergences entre intérêts des investisseurs privés et ceux des pouvoirs publics engagés dans la réduction

de la facture des biens alimentaires importés ont toujours existé, c'est la première fois qu'elle apparaît aussi manifestement dans le cas de l'agriculture saharienne.

Un domaine où les investisseurs privés sont pourtant bien choyés par les pouvoirs publics.

Une telle situation existe également en Arabie saoudite. Malgré un décret royal interdisant la production de blé et de luzerne sous pivot d'irrigation afin de préserver les

ressources d'eau souterraines, des investisseurs locaux poursuivent leur activité alors que les nappes d'eau souterraines locales sont à leur niveau le plus bas et qu'elles ne se renouvellent pratiquement pas.

La situation n'est pas aussi problématique étant donné l'état actuel présumé de la ressource en eau, mais cette divergence est lourde de sous-entendus pour l'avenir.

Si ces documents vous intéressent, nous vous conseillons de les sauvegarder. Car, ils ne sont disponibles que grâce à l'abonnement mensuel que nous payons à l'hébergeur. Toute cessation de cet abonnement rendrait automatiquement le site indisponible.